



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 11 septembre 2017 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Jacques Laberge
M. le conseiller Léon Leclerc
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2017-09-127

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modifications, soit le report du point 8.1 « Adjudication du contrat relatif au pavage de la patinoire du Parc Georges-Rufiange », l'ajout du point 8.2 « Branchement des services d'égout et d'aqueduc – 26, rue du Parc-Tisseur » et l'ajout du point 8.3 « Branchement des services d'égout et d'aqueduc – 28, rue du Parc-Tisseur ».

Adoptée à l'unanimité

2017-09-128

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2017

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 425 132 \$ soit 80 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2017 – 0 \$.

2840



No de résolution
ou annotation

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2017

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : 2 180 338 \$ soit 68,5 % sur un global de 3 184 425 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2016 (solde) 52 531 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 7 335 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 2 672 910 \$, soit 63 % du budget, réparties ainsi :

| | | | |
|-------------------|------|----------------------|------|
| Administration | 62 % | Urbanisme | 75 % |
| Sécurité publique | 79 % | Loisirs et culture | 90 % |
| Transport | 80 % | Frais de financement | 46 % |
| Hygiène du milieu | 70 % | CMM | 92 % |

Les dépenses d'investissement en 2017 s'établissent à 91 710 \$.

2017-09-129

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 août 2017 au montant de 147 265,35 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- > Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 147 265,35 \$ pour le mois d'août 2017.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Léon Leclerc donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la Ville de Léry. De plus, M. le conseiller Léon Leclerc demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

URBANISME – VOIRIE

2017-09-130

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 15, RUE DU PARC-WOODLAND

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 26 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec une condition ;



No de résolution
ou annotation

2017-09-131

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal sis au 15, rue du Parc-Woodland, en la Ville de Léry, le tout en respectant la condition suivante élaborée par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - La couleur du revêtement extérieur de l'agrandissement devra être la même que celle du revêtement extérieur existant.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1339, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 18 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Jacques Laberge

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les rénovations du bâtiment accessoire de type garage isolé situé en cour avant de la propriété sise au 1339, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1219, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 31 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

2017-09-132



No de résolution
ou annotation

2017-09-133

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant une construction neuve sise au 1219, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – 26, RUE DU PARC-TISSEUR

CONSIDÉRANT QU' une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du 26, rue du Parc-Tisseur a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès de deux entrepreneurs aux fins de réaliser ces travaux, deux soumissions ont été déposées, à savoir :

| | |
|--------------------------|----------|
| Les Excavations Chri-Dan | 5 500 \$ |
| Les Excavations P&G | 8 350 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Les Excavations Chri-Dan s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge
Appuyé par M. le conseiller Léon Leclerc

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Excavations Chri-Dan le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au 26, rue du Parc-Tisseur pour un montant de 5 500 \$, taxes en sus.
- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 26, rue du Parc-Tisseur doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2017-09-134

BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – 28, RUE DU PARC-TISSEUR

CONSIDÉRANT QU' une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du 28, rue du Parc-Tisseur a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès de deux entrepreneurs aux fins de réaliser ces travaux, deux soumissions ont été déposées, à savoir :

| | |
|--------------------------|----------|
| Les Excavations Chri-Dan | 5 500 \$ |
| Les Excavations P&G | 8 350 \$ |

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Les Excavations Chri-Dan s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Octroie à Les Excavations Chri-Dan le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc au 28, rue du Parc-Tisseur pour un montant de 5 500 \$, taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

2017-09-135

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

- Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du 28, rue du Parc-Tisseur doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 août 2017, il y a eu célébration du 35^e anniversaire de la création de la MRC de Roussillon.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR TRANSMISSION À LA MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry est partie d'un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q, chapitre S-3.4), lequel requiert que le service de sécurité incendie produise un rapport annuel afin qu'il soit transmis aux autorités compétentes dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie a produit ledit rapport ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Léon Leclerc
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Approuve le rapport annuel des activités du service de sécurité incendie.
- Transmette une résolution à cet effet à la MRC de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité

CITSO

Aucune rencontre

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune information

INFORMATION AUX CITOYENS

Élections municipales 2017 – Dates importantes à retenir :

- Production d'une déclaration de candidature : Entre le vendredi 22 septembre 2017 et le vendredi 6 octobre 2017 à 16 h 30 ; le 6 octobre 2017 est la dernière journée pour se porter candidat au poste de maire ou à un poste de conseiller dans l'un ou l'autre des six districts.

S'il y a plus d'un candidat à un poste, il y aura un scrutin et la révision de la liste électorale sera obligatoire.

- Révision de la liste électorale : Mardi le 17 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h ainsi que le lundi 23 octobre 2017 de 10 h à 13 h
- Vote par anticipation : Dimanche le 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h



No de résolution
ou annotation

- Scrutin : Dimanche le 5 novembre 2017 de 10 h à 20 h
- Recensement des votes : Dimanche le 5 novembre 2017 à 21 h 30

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu exceptionnellement le lundi 2 octobre 2017.

La deuxième échéance pour le compte de taxes municipales 2017 était le lundi 17 juillet 2017. La troisième échéance est le lundi 16 octobre 2017.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 2 mai 2017 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 7 novembre 2017 (exception 17 octobre 2017).

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service débutera le 18 septembre 2017 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs en papier seront ramassés et ils sont disponibles à l'hôtel de ville, au Garage G. Vallières ainsi que chez Mag Décor. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 5 \$ pour 10 sacs.

Le Festi-Léry Soirée Rock n' Roll de la Ville de Léry a eu lieu le samedi 26 août 2017 au Club Nautique Woodlands. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les participants.

La collecte de sang des Léryverains (la première depuis 2002) a eu lieu le mercredi 6 septembre 2017 en la Salle Adolphe-Leduc à l'hôtel de ville. La Ville de Léry désire remercier Héma-Québec, les bénévoles ainsi que les 60 participants (incluant 35 résidents dont 10 nouveaux donneurs).

Ligue de Balle molle de Léry - La saison s'est terminée avec un tournoi amical le samedi 9 septembre 2017. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles ainsi que les participants.

Le dernier cours de Zumba en plein air gratuit pour tous aura lieu le jeudi 14 septembre 2017 de 19 heures à 20 heures à l'hôtel de ville.

Concerts Léry sur le Lac :

Dimanche, 17 septembre 2017 – Orgues et harpes

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel

Une exposition de voitures anciennes, modifiées et hot rods aura lieu le 23 septembre 2017 au Parc Asselin de 10 heures à 16 heures. Si pluie, l'évènement est remis au lendemain.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 7 octobre 2017. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger dépose un avis de motion concernant le report de la consultation publique en lien avec le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry. Il indique avoir fait un suivi auprès de l'administration municipale afin de confirmer le versement de salaires aux cols bleus lors d'événements. Il affirme ne pas être responsable d'avoir incité les nombreux propos disgracieux et non respectueux envers le Conseil municipal faits par un individu lors de la dernière séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2017.

M. le conseiller Éric Pinard indique que le programme particulier d'urbanisme du cœur de la Ville de Léry sera de la responsabilité du prochain Conseil municipal suite aux élections municipales du 5 novembre prochain.

M. le conseiller Jacques Laberge indique qu'il se représentera comme candidat indépendant lors des élections 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.



No de résolution
ou annotation

2017-09-136

Les questions portent sur la plainte judiciaire déposée auprès de la police de Châteauguay contre l'individu qui a fait de nombreux propos disgracieux et non respectueux envers le Conseil municipal lors de la dernière séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 août 2017, le rapport budgétaire des revenus et dépenses en lien avec l'Église Notre-Dame-de-Léry en 2017 ainsi que sur le financement de l'exposition de motos personnalisées fabriquées par l'entreprise Léryveraine Classic Steel qui a eu lieu le dimanche 13 août 2017.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Laberge, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 20 h 28.

Adoptée à l'unanimité


MAIRE


DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER